

Cayenne, le 17 Septembre 2012

Les candidats à une inscription en  
Licence Professionnelle Réseaux &  
Télécommunications de l'IESG

à

M. SAFFACHE Pascal  
Président de l'Université AntillesGuyane

En copie à :

M. DORVILLE René  
Directeur de l'IESG

M. CECILE Christian  
Président de la Commission  
Pédagogique de l'IESG

M. PORTHOS Christian  
Président du CA de l'IESG

M. ROBINSON Raphaël  
Médiateur de l'Académie Guyane

Objet : Inscriptions 2012-2013 en Licence Professionnelle Réseaux &  
Télécommunications (LPRT)

Monsieur le Président,

Par la présente, nous demandons votre intervention concernant notre inscription en LPRT.

La Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications (LPRT) est un diplôme professionnel de l'IESG créé en 2003. Son ouverture est autorisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, par l'Université des Antilles et de la Guyane, et par le Conseil d'Administration de l'IESG depuis 2003. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de cette Licence est de 100%.

Pour plus de compréhension de notre requête, nous souhaitons rappeler les faits suivants :

- Le 15 avril 2012, au cours de la phase de préinscription préalable à la rentrée 2012-2013, la Direction de l'IESG ordonne au Centre de Ressources Informatique du Pôle Guyane d'interdire l'accès de tous les candidats au site web de préinscription à la LPRT par internet (eCandidats). A cette date, 17 étudiants s'étaient déjà préinscrits.

- Le 1<sup>er</sup> Juin 2012, la direction de l'IESG demande la saisine du conseil de Département Pédagogique des Sciences et Technologies, Santé dont relève la LPRT pour se prononcer sur l'ouverture de la LPRT pour la rentrée 2012. L'ouverture est votée à l'unanimité des présents lors de la réunion du 15 juin 2012.
- La direction de l'IESG demande ensuite la saisine du conseil des études de l'IESG pour le même motif que précédemment. L'ouverture est votée à l'unanimité des présents lors de la réunion du 28 juin 2012.
- Le 9 juillet, malgré la transmission des justificatifs des moyens financiers et humains affectés au bon fonctionnement de la LPRT pour l'année 2012-2013, la direction de l'IESG reste sur sa position et maintient la fermeture du diplôme.
- Le Conseil d'Administration de l'IESG du 20 juillet 2012, à la demande de plusieurs candidats à la LPRT réunis, réaffirme l'autorisation d'ouverture de la LPRT à la rentrée 2012 et désigne deux observateurs pour participer à la Commission Pédagogique chargée d'examiner la validité des candidatures à ce diplôme.
- Les dossiers de tous les candidats à l'inscription en LPRT sont remis à l'administration de l'IESG le 6 septembre 2012, date à laquelle le président de la Commission Pédagogique convoque la Commission pour le 12 septembre 2012.
- Le 11 septembre 2012, la secrétaire de l'IESG chargée de la gestion des dossiers de la LPRT informe de la disparition de tous les dossiers d'inscription à la LPRT dans son bureau. Il est à noter que seuls ces dossiers ont disparu et sans effraction. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun dépôt de plainte par l'IESG pour malveillance ou d'enquête interne pour négligence.
- Le mardi 11 septembre, suite à l'information de la disparition des dossiers, une copie de tous les dossiers (par chance numérisés) des candidats à la LPRT est transmise à l'administration de l'IESG qui les enregistre le jour même
- Le soir du mardi 11 septembre, le Président de la Commission pédagogique annonce l'annulation de l'examen des dossiers des candidats à la LPRT à la Commission prévue le 12 septembre mais maintient l'examen des dossiers de tous les autres étudiants candidats à une inscription aux autres diplômes de l'IESG.
- Le lundi 17 septembre est le jour de la clôture des inscriptions à l'IESG et à cette date aucun des 17 dossiers de candidature à la LPRT n'a été traité par l'administration de l'IESG

Nous tenons à rappeler que :

- L'ouverture de formations est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration de l'IESG (article 5 des statuts)

- Le directeur de l'IESG doit s'assurer de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de l'IESG (conformément à ses attributions définies à l'article 11 des statuts et à l'article L713-9 du code de l'éducation).
- Les textes en vigueur imposent une égalité de traitement des étudiants dans l'accès aux formations.

En conclusion, nous demandons l'application des décisions du Conseil d'Administration de l'IESG, à savoir :

- L'ouverture de la Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications
- La tenue d'une Commission pédagogique (conforme aux statuts) qui sera chargée d'examiner la validité des candidatures à l'inscription en LPRT pour 2012-2013
- La réouverture de l'accès aux inscriptions à la LPRT via le site internet eCandidats de l'UAG
- L'inscription de tous les candidats autorisés à s'inscrire en LPRT.

Toutes ces requêtes ont pour principal objet de rétablir un traitement égalitaire de tous les étudiants de l'IESG face aux procédures d'inscription.

Car, il semble que nous soyons là devant un traitement inégalitaire et injuste. Nous sommes en effet confrontés à une série de manœuvres visant à empêcher toutes les demandes d'inscription à la LPRT d'être examinées par les instances légales en vigueur.

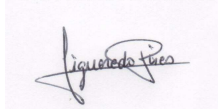
Nous nous questionnons sur l'objectif poursuivi par certains responsables (ou irresponsables) de l'IESG. Soyez donc certain Monsieur le Président de l'Université des Antilles et de la Guyane de notre détermination à ne pas rester les otages inertes d'une situation que nous considérons comme intolérable au regard de la loi. Dès lundi 17 nous mettrons en place les procédures utiles pour alerter l'opinion publique.

Si d'aventure une absence de réponse, des réponses dilatoires, ou tout autre événement imputable à l'exécutif de l'IESG et/ou de l'UAG nous empêchait de nous inscrire de façon pleine et entière en LPRT, nous saisirions les juridictions compétentes.

Dans l'attente d'une réponse plus que diligente à nos demandes légitimes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de l'UAG, nos respectueuses salutations.

P.J. : Extrait des délibérations des conseils consultatifs, copies des subventions attribuées à la LPRT (par le programme FEDER et la Région Guyane), signification du nouveau dépôt des dossiers d'inscription en LPRT, courriels échangés concernant la perte des dossiers et la tenue (et la non tenue) de la Commission Pédagogique

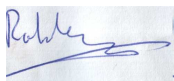
Luan FIGUEREDO PIRES



M<sup>r</sup> Sliven JUPITER



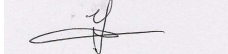
RICHARDSON Mickaël THIBUS Trévis




FAFARD Gabriel



M<sup>r</sup> ARDES Stienne



FABIEN frantz



## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS CONSULTATIFS DE L'IESG**

### **1- CONSEIL DE DEPARTEMENT STS DU 15 JUIN 2012 :**

POINT N°4 : Approbation sur l'ouverture/fermeture des diplômes, parcours, spécialités, options pour la rentrée 2012/2013 (au regard de la procédure définie en conseil de gestion du 1 juin 2012).

- Ouverture de la Licence professionnelle Réseaux et Télécommunications (LPRT) à la rentrée universitaire 2012

Le Conseil donne un :

- **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

-----

### **2- CONSEIL DES ETUDES DE L'IESG DU 28 JUIN 2012 :**

POINT N°4 : Ouverture de la Licence professionnelle Réseaux et Télécommunications (LPRT) à la rentrée universitaire 2012 :

Le Conseil donne un :

- **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

**ATTRIBUANT UNE AIDE  
FEDER  
AU TITRE DU  
DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION 2000-2006**

**N° PRESAGE : 1812**

**PCP : 4**

Numéro et date de la Convention	636 du 28 AVR. 2003
Date de la Notification	
Bénéficiaire	Université Antilles-Guyane
Intitulé de l'opération	Création d'une plate-forme informatique spécialisée en réseaux et télécommunication
Mesure	6-1 Pôle Universitaire
Date de la demande	28 novembre 2002
Date du Comité de Pilotage	29 novembre 2002
Date du Comité de programmation	20 décembre 2002
Montant de la subvention	143 000,00 €
Chapitre budgétaire	67-58 article 30
Service rapporteur	DDE/SCP
Durée de la convention	Deux ans



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AB/SG/02 - 2773 Dff (inf) 750  
03 JAN 2003

Cayenne, le 5 DEC. 2002

DIRECTION GENERALE  
DIRECTION DE LA FORMATION  
ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE  
SERVICE FORMATION  
PROFESSIONNELLE, SANTE

N° 44/2002/DGS/DFQV/LBS/MSE

Affaire suivie par Mme BLEZES  
☎ 05941 29-20-10

Monsieur Alain ARCONTE  
Président de l'Université des  
Antilles-Guyane

Campus Fouillole  
BP 250

97157 Pointe à Pitre Cédex

Objet : dossier PCP

Monsieur le Président,

La collectivité régionale a été sollicitée par Monsieur le Directeur de l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane (IESG) sur la création d'une plate forme informatique spécialisée en Réseaux et Télécommunications, pour une participation financière de 30 000€ correspondant à 27% du plan de financement.

Je vous informe que la collectivité régionale approuve le projet et apportera une contribution qui sera inscrite au Budget Primitif 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Antoine KARAM

CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE

66, Avenue du Général de Gaulle - B.P. 7025 - 97307 Cayenne Cedex - Guyane Française - Téléphone : 05 94 29 20 20 - Télécopie : 05 94 31 95 22

Cayenne, le 14 septembre 2012

**LINGUET Laurent**

Maitre de Conférences de l'Université des Antilles et de la Guyane  
Responsable de la Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications (LPRT)  
97300 Cayenne

Aux

Candidats à la Licence Professionnelle Réseaux Télécommunications 2012-2013

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que votre dossier de pré-inscription en Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications Option Commerce Electronique pour l'année 2012-2013 a bien été réceptionné par mes soins aux dates indiquées ci-dessous.

Nom	Prenom	Date	Nom	Prenom	Date
ARDES	ETIENNE	31/05/12	JUPITER	SLIVEN	13/07/12
AVRIL	LIVINGSTON	27/07/12	MOISE	YVES-LANDE	23/07/12
BARDAIL	MAEL	05/07/12	PATIENT	AUDLIN	30/07/12
FABIEN	FRANTZ	23/07/12	PATIENT	NICOLAS	21/07/12
FAFARD	GABRIEL	03/09/12	RICHARDSON	MICKAEL	03/06/12
FAUBERT	GERALDINE	23/07/12	SAHA	ERICK	24/07/12
FIGUEREDO PIRES	LUAN	21/06/12	TAMBA	YALECK	10/07/12
GUILLAUME	MARIE-JOSELY	27/07/12	THIBUS	TRÉVIS	03/05/12
			THOMAS	NAZAIRE	19/06/12

Je vous informe que les 17 dossiers ci-dessus ont été remis en format papier au Service de la Scolarité de l'IESG et déposés entre les mains de Mme Cédia Isabelle, Agent administratif de l'IESG, le jeudi 06 septembre 2012.

J'ai été informé le 11 septembre par écrit de Mme Cédia Isabelle de la disparition des 17 dossiers ci-dessus de son bureau et de l'administration de l'IESG. A ce jour ils n'ont pas été retrouvés.

Cette attestation est faite pour servir et valoir ce que de droit



Laurent LINGUET  
Responsable de la LPRT

Université des Antilles et de la Guyane  
Licence Professionnelle Réseaux et Télécommunications  
Pôle Universitaire Guyanais Route de Troubiran 97300 Cayenne.

----- Message transféré -----

De : Christian CECILE <[christian.cecile@guyane.univ-ag.fr](mailto:christian.cecile@guyane.univ-ag.fr)>

Date : 11 septembre 2012 17:48

Objet : Commission pédagogique restreinte

À : laurent linguet <[linguetlaur@gmail.com](mailto:linguetlaur@gmail.com)>, mamserge <[mamserge@orange.fr](mailto:mamserge@orange.fr)>, jean-marie.fosting@ird.fr

Chers collègues,

La tenue de la commission pédagogique restreinte relative à la licence LPRT est une décision relevant du Conseil d'Administration de l'IESG. En l'occurrence, sa programmation sera, en définitive, assurée par la direction de l'Institut auprès de laquelle nous sommes en attente de directives. Par conséquent, la commission envisagée le mercredi 12 novembre à 15h ne pourra se tenir.

Vous remerciant de votre mobilisation, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Christian CECILE

Président de la Commission pédagogique

----- Message transféré -----

De : CEDIA Isabelle <[isabelle.cedia@guyane.univ-ag.fr](mailto:isabelle.cedia@guyane.univ-ag.fr)>

Date : 11 septembre 2012 13:55

Objet : Dossiers de candidature LPRT

À : DORVILLE René <[rdorvill@guyane.univ-ag.fr](mailto:rdorvill@guyane.univ-ag.fr)>, Maryse Arethas <[maryse.arethas@guyane.univ-ag.fr](mailto:maryse.arethas@guyane.univ-ag.fr)>, christian.cecile@guyane.univ-ag.fr, laurent linguet <[linguetlaur@gmail.com](mailto:linguetlaur@gmail.com)>, ghislaine.prevot@guyane.univ-ag.fr, Julie NEMOR <[julie.nemor@guyane.univ-ag.fr](mailto:julie.nemor@guyane.univ-ag.fr)>, stephan EDWIGE <[stephan.edwige@guyane.univ-ag.fr](mailto:stephan.edwige@guyane.univ-ag.fr)>

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Je vous fais part de la disparition des dossiers de candidature de la LPRT. La veille de mon départ, j'ai mis à disposition sur mon bureau tous les dossiers de candidatures pour Monsieur Christian CECILE, Président de la commission pédagogique. A mon retour le lundi 10 septembre, Madame Ghislaine PREVOT a effectué un dépôt de 4 dossiers supplémentaires et de 2 pièces complémentaires. Je constate l'absence des dossiers en pensant que Monsieur CECILE les avaient récupérés. Aujourd'hui, Monsieur CECILE est venu à la scolarité et m'a confirmé qu'il n'avait aucun dossier en sa possession. Je souhaite aussi vous signaler que les dossiers de candidature déposés par Madame PREVOT ont également été subtilisés. Et donc à ce jour, je ne possède aucun dossier pour la commission pédagogique de la Licence LPRT prévu ce mercredi 12 septembre 2012 à 15h00 en salle E106.

Isabelle CEDIA



----- Message transféré -----

De : christian CECILE <[christiancecile@gmail.com](mailto:christiancecile@gmail.com)>

Date : 6 septembre 2012 23:37

Objet : Commission pédagogique

À : Laurent LINGUET <[laurent.linguet@guyane.univ-ag.fr](mailto:laurent.linguet@guyane.univ-ag.fr)>

Monsieur Laurent LINGUET,

Nous avons fait bonne réception des dossiers de candidature relatifs à la licence professionnelle "LPRT". Une commission pédagogique réunissant les enseignants membres se tiendra le mercredi 12 septembre à 15h en salle E 106. Messieurs les professeurs MAM-LAM-FOUCK et FOSTSING invités par le CA seront convoqués ce jour. En cas de problèmes de disponibilité, nous vous tiendrons informé et tâcherons d'agir, dans l'intérêt des étudiants

Bien cordialement

Monsieur christian CECILE

Président de la commission pédagogique

---